

Pharmaciens : de nouvelles mesures pour éviter les ruptures de médicaments



© 2024 Les Echos Publishing

Selon l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), plus de 50 % des médicaments dits « essentiels » ont fait l'objet de signalements de rupture ou de risque de rupture ces deux dernières années. Pour mieux détecter les tensions et améliorer les circuits d'information des professionnels, le gouvernement préconise de déployer le système d'information « DP-Ruptures » dans toutes les pharmacies, afin d'alimenter les logiciels d'aide à la prescription pour les médecins.

Relocaliser la production des médicaments stratégiques

Autre préconisation : positionner l'établissement pharmaceutique de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris comme coordinateur d'un réseau public/privé dans l'anticipation et la gestion des tensions et ruptures. L'établissement peut produire des médicaments en dérogeant à l'autorisation de mise sur le marché et assurer ainsi la continuité des soins pour les patients. Enfin, il faut consolider l'autonomie et la souveraineté industrielle de la France en augmentant ou en relocalisant la production des médicaments stratégiques ainsi que leurs principes actifs.

Pour consulter la feuille de route :
<https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/feuille-de-route-medicaments-fevrier-2024.pdf>

© 2024 Les Echos Publishing